

du fonds de soutien
ÎLE-DE-FRANCE — Une aide exceptionnelle de 2 millions d'euros est accordée par l'Etat à la ville d'Asnières, pour le remboursement d'un emprunt toxique contracté auprès de la banque Dexia et déposé par la SFIL. Si la ville n'avait pas obtenu cette aide de l'Etat, elle aurait dû payer un taux proche de 7 % à la prochaine échéance de mai 2014.



Photo CC BY SA

CREATION d'un CASINO
PACA — Le maire de Marseille Jean-Claude Gaudin s'est longtemps opposé à l'installation d'un casino, au motif qu'il est « moralement inacceptable dans une ville pauvre ». Pour son dernier conseil avant les municipales, il a « changé d'avis face à l'expansion touristique de la ville » et fait voter hier une délibération pour lancer une délégation

pour l'accueillir ne sera pas connu avant des semaines : des discussions sont en cours avec les autorités du port de Marseille au sujet du hangar à bateau J1. Le siège Art déco de la SNCM, placé près du Vieux Port, figure parmi les candidats. Les recettes fiscales pourraient se monter à 10 millions d'euros sans compter les dépenses touristiques et la création de 200 emplois.

Energie : investie de nouveaux pouvoirs, la Guadeloupe enclenche sa transition

- Après trois ans d'habilitation, la région concrétise sa capacité de légiférer sur la compétence énergie.
- Son objectif de 50 % de production verte en 2020 est jugé réaliste, à conditions de lever plusieurs obstacles.

DOM-TOM

Matthieu Quirot
 mquirot@lesechos.fr
 — A Pointe-à-Pitre

Six parcs éoliens, 64 mégawatts de centrales solaires, les premiers loueurs de voitures électriques, des projets géothermiques, des bâtiments HQE sans climatisation qui sortent de terre... La transition énergétique de la Guadeloupe fleurit petit à petit dans le paysage antillais. Quinze pour cent de l'électricité produite sur l'archipel sont d'origine renouvelable, selon les derniers chiffres publiés hier à l'occasion du lancement de l'observatoire régional de l'énergie et du climat. La région, qui se pose désormais en modèle de transition énergétique, s'est vexée d'être ignorée toute cette année des débats nationaux sur la transition. C'est pourtant chez elle que la sacro-sainte centralisation de la politique de l'énergie française se lésarde.

En 2009, l'ancien président Victorin Lurel obtient une habilitation sur l'énergie, une disposition de l'article 73 de la Constitution l'autorisant à légiférer sur ce sujet. Les services de l'Etat prennent avec distance ce qu'ils considèrent comme un coup de menton sans effet. Trois ans plus tard, la région a transformé l'essai. Certes, le bilan carbone des on-

électricité est comparable à celui de la Chine, son trafic routier reste engorgé par l'absence de transports en commun, ses bâtiments sont des passoires thermiques. Mais, depuis deux ans, un tassement de la consommation d'électricité apparaît après une hausse de 45 % sur dix ans. « Il est trop tôt pour attribuer davantage cela à nos efforts qu'à la crise, mais c'est une inflexion », espère Céline Jules-Soret, le chef du service énergies de la région à l'origine de cette montée en compétence.

Création d'une réglementation thermique

La directrice régionale de l'Ademe, Catherine Luciani, se réjouit du nouveau rôle de la collectivité. Elle salue avant tout la création d'une réglementation thermique du bâtiment spécifique aux tropiques. La région, aidée par le cabinet Explicit, a également conçu une programmation détaillée de sa transition énergétique qui prévoit 50 % d'ENR en 2020 et 100 % d'électricité renouvelable en 2030. Plus juridique, la région a su utiliser son nouveau pouvoir pour harmoniser la loi littoral et le Code de l'urbanisme au profit de l'implantation d'éoliennes en bord de mer.

Même EDF, tout-puissant dans les DOM, reconnaît la nouvelle compétence de la région. « Nous apprécions que les collectivités prennent la responsabilité de la politique énergétique, mais encore faut-il qu'elles

acquière la compétence. C'est le cas ici », assure Pascal Mithois, directeur d'EDF Guadeloupe.

L'industriel a été échaudé en 2011 par un veto de la région sur un projet de ferme solaire remporté dans un appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). La collectivité lui reproche alors de grignoter de l'espace rural et d'avoir éclipsé des projets plus vertueux. Pascal Mithois admet a posteriori le contresens du projet et promet que le nouveau dialogue avec la région empêchera de tels quiproquos. « Le partenariat entre EDF, l'Ademe et la région est très fort » confirme Catherine Luciani.

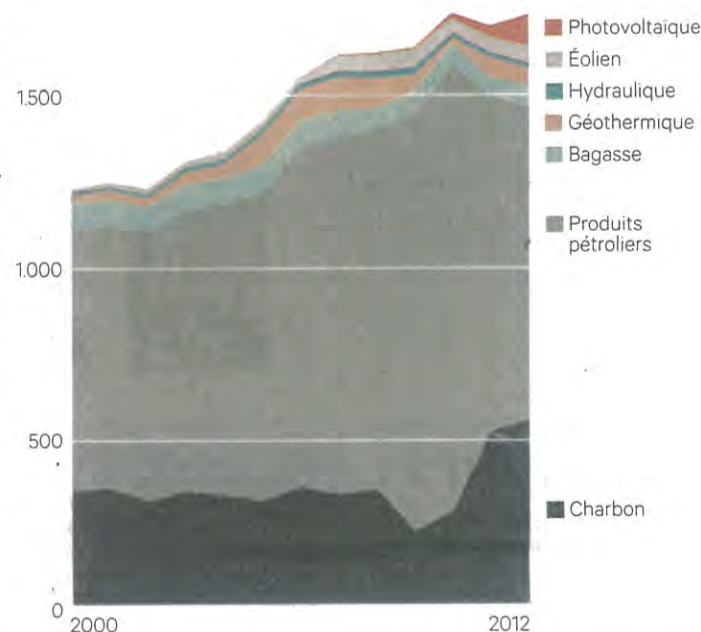
Pour EDF, l'objectif de 2020 est réaliste à condition de débloquent le verrou clef de Bouillante (lire ci-contre). Les entreprises éoliennes et solaires, elles, ressentent, les mêmes affres qu'en métropole. Hervé Latouche, directeur général de Sunzil rappelle que la région n'a aucun pouvoir sur les tarifs d'achat décidés à Paris. Il propose actuellement un tarif DOM intégrant les dépenses de stockage. Les investisseurs soulignent aussi l'incohérence de la mise en route prochaine d'une nouvelle centrale au fioul de 200 mégawatts.

Pour donner un coup de pouce financier aux projets privés, la présidente de région, Josette Borel-Lincertin, confie qu'elle lancera au début de l'année une société d'économie mixte. ■

Les énergies renouvelables permettent de produire 15,6 % de la production électrique de la Guadeloupe

En Gwh

2.000



LES ÉCHOS • SOURCE : EDF

La géothermie minée par le BRGM

Accuser le BRGM d'entraver l'essor de la géothermie fait consensus en Guadeloupe. Des problèmes industriels et sociaux limitent depuis des années la production de sa centrale de Bouillante. Il monnayerait aussi au prix fort l'ouverture du capital indispensable au développement du gisement potentiel de 100 MW. La région a demandé au printemps l'arbitrage de l'Elysée, sans effet. Le BRGM rétorque investir 4,4 millions d'euros dans la relance du site qui retrouvera sa puissance de 14 MW en 2014.

Blandin se positionne sur la bataille du stockage

EDF impose désormais le stockage des énergies intermittentes. Le groupe Blandin anticipe un nouveau métier.

Le guadeloupéen Blandin croit encore au solaire. Il suffit de grimper sur ses grandes toitures photovoltaïques pour s'en convaincre. Dans la zone industrielle de Jarry qui concentre les entreprises de Guadeloupe, le distributeur de matériel électrique finit d'équiper trois centrales de 260 kW qui vont servir à tester un nouveau modèle d'affaires (effacement électrique) dans les énergies renouvelables.

Le groupe familial qui distribue du matériel électrique dans les Caraïbes (600 collaborateurs et plus de 200 millions de chiffre d'affaires) s'est lancé en 2009 à contretemps dans la production solaire, peu de temps avant l'effondrement du marché. Sa filiale Génergies s'est alors concentrée sur l'électrification des sites isolés, comme les antennes relais télécoms, tout en profitant du solaire thermique. « Nous avons installé l'an dernier 2.000 chauffe-eau solaires », assure André Mezière, président de Génergies.

Microréseau électrique

Pour développer son chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros, l'entreprise teste actuellement un microréseau électrique qui relie ses toitures solaires, trois unités de stockage électrique, un groupe électrogène, une station météo et les magasins abrités par les hangars de Blandin. « Notre modèle consistera à racheter à petit prix l'électricité produite par les énergies intermittentes pendant les heures creuses de demande, les stocker et les revendre plus cher à EDF dans les pics de consommation », explique André Mezière.

Cette activité reste toutefois conditionnée au mode de rémunération des capacités de stockage. Blandin fait le pari du stockage proche des consommateurs et des clients tertiaires. EDF, lui, teste les solutions chez les particuliers.

Les producteurs d'énergies intermittentes solaires et éoliennes sont d'ores et déjà contraints d'installer des batteries dans leurs nouvelles centrales, un investissement imposé par EDF pour éviter le déséquilibre du réseau guadeloupéen au-delà du seuil de 30 % d'ENR lors des points bas de consommation (dimanche). Du coup, l'avantage concurrentiel que les ENR ont désormais sur le thermique est annihilé par le coût du stockage. — M. Q.

Pour sauver Marie-Galante, Albioma mise sur la biomasse

Les élus ont imposé à la PME et la sucrerie de l'île l'abandon de la centrale à charbon. Avec le nouveau projet, l'île pourrait devenir un territoire à énergie positive.

A Marie-Galante, les éoliennes voisinent avec de vieux moulins, les attelages de bœufs cohabitent avec les centrales photovoltaïques dernier cri. C'est ce mélange explosif de la tradition et d'écologie qui a allumé cette année un affrontement épique.

Depuis dix ans, ce territoire de la taille de Paris a perdu la moitié de sa population. Il ne reste que 10.000 habitants, dont 1.600 vieux planteurs de canne à sucre. Pour noircir le décor, il faut ajouter la vieille sucrerie de l'île qui fait vivre les planteurs mais n'est plus rentable depuis longtemps. « Il y a trois-quatre ans, les planteurs produisaient 120.000 tonnes, mais cette saison ils ont divisé cet effort par deux devant l'avenir incertain de l'usine », raconte Athanase Coquin, le président de la coopérative des planteurs.

Pour éviter de disparaître, l'usine mise sur une source de revenus complémentaire qui a fait ses preuves en Guadeloupe et dans d'autres DOM : un projet de centrale thermi-



Déchargement de cannes à sucre devant la distillerie de rhum agricole Bellevue, près de Capesterre sur l'île de Marie-Galante. Photo Marcel Mochet/AFIP

que de cogénération d'une dizaine de mégawatts fonctionnant au charbon et à la bagasse. Avantage : fournir de la chaleur gratuite à l'industriel et vendre de l'électricité sur le réseau d'EDF. Le projet a été confié en 2008 à Albioma (ex-Séchi-lienne Sided) qui exploite déjà des unités de ce type et venait de mettre en service en 2011 la puissante centrale du Moule, à Grande-Terre. La grosse PME, ancienne filiale de Charbonnages de France, a négocié un tarif avec la CRE et décroché la signature de l'ancien président de

région Victorin Lurel, devenu ministre de l'Outre-mer de Hollande. Pour raccorder l'île à Grande-Terre, la moitié des 80 millions d'euros d'investissement a été dévolue au doublement du câble.

Un virage brutal

C'était sans compter sur l'esprit frondeur des habitants de l'île qui, il y a une vingtaine d'années, avaient déjà eu raison d'un supermarché en cours de construction. En 2011, ils manifestent donc contre le projet. « Les élus de Marie-Galante misent

sur le développement durable pour dynamiser le territoire et le tourisme. Le charbon ne rentrait pas dans le paysage », décrypte André Bon, le directeur de l'environnement à la région Guadeloupe. Les communes qui possèdent les terrains devant accueillir la centrale montent une alternative biomasse avec la société Quadrant, déjà exploitante de deux fermes éoliennes au sud de l'île. Après des mois de tensions, les protagonistes ont fini par réclamer en juin dernier un arbitrage dans le bureau du ministre Lurel. Albioma

réussit à conserver le projet, mais la pression des élus paie : l'industriel doit convertir son projet à la biomasse. Le virage est brutal pour l'économie du projet car il devrait être alimenté par 25 % de bagasse mais surtout des granulés de bois importés d'Amérique du Nord, plus chers que le charbon. « Ce projet a fini de convaincre Albioma de réorienter la stratégie du groupe vers la biomasse », explique Catherine Luciani, directrice régionale de l'Ademe.

« Nous sommes en train de renégocier à la hausse le tarif d'achat avec la CRE », confirme Christian Blanchard, directeur du développement chez Albioma. Il espère mettre l'unité en service vers 2017. L'équipement placera alors Marie-Galante dans le peloton de tête des territoires à énergie positive. Car, en parallèle quelques producteurs d'ENR ont prévu de créer une boucle locale d'électricité verte sécurisée par des batteries : la centrale solaire et les futures éoliennes d'Akuo ainsi que la ferme éolienne de Quadrant. Cette dernière est actuellement en cours de rééquipement après quinze ans de service. Le cumul de ces trois centrales 11 MW ajoutés aux 13 MW de l'unité biomasse est à comparer avec les 2 à 7 MW de consommation de l'île, qui sera donc fortement exportatrice. — M. Q.